



Licence mention Droit

Présentation des
Modalités de contrôle des
connaissances et des compétences



FACULTÉ DE **DROIT**



Seul le règlement d'examen fait foi



Le règlement d'examen

- Document voté par les instances
- S'appliquent à tous les étudiants
- Au fondement des réponses de l'administration



Esprit de la Licence

- Structuration de l'offre de formation en Majeure/mineure
- Approche par compétence



Objectifs des MCC actuelles

- Réviser le rythme universitaire pour un apprentissage sur **le temps long**
- Rétablir des **solutions plus justes** pour les étudiants



Compétences attendues

- **Connaître** les savoirs complémentaires, en maîtriser les notions et concepts et être en mesure de les restituer de façon intelligible.
- **Restituer** le contexte juridique et extra-juridique.
- **Appliquer** l'état droit et construire un raisonnement de façon rigoureuse et structurée
- **Articuler** entre elles les règles de droit d'un même niveau ou de différents niveaux
- **Résoudre** avec ingéniosité et rigueur les questionnements juridiques identifiés
- **Développer** un point de vue personnel à partir de sources soigneusement choisies.



Cadre général des nouvelles MCC (établissement)

- **Rythme ternaire** : session normale, session de remplacement, seconde chance
- **Absence de compensation** entre Majeure et mineure
- **Règle de progression maintenue** : passage en n+1 de droit si validation de la majeure (40 crédits)



Cadre particulier des MCC (Faculté de droit)

- **Compensation asymétrique** dans la majeure
- **Annualisation et épreuves communes**
- **Revalorisation corrélative du rôle des jurys** (rétablissement compensation(s), substitution d'une EQUI au RNC, informations particulières)



Session normale

Dans la Majeure, unité fondamentale

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Majeure			40 ECTS		
Unité fondamentale			32 ECTS		
Droit civil	72h		7	11	Ecrit annuel de 3h
		30h	4		Contrôle continu annuel
Droit administratif	72h		7	11	Ecrit annuel de 3h
		30h	4		Contrôle continu annuel
Droit pénal	72h		7	10	Ecrit annuel de 3h
		15h ateliers	3		Contrôle continu annuel



Session normale

Dans la Majeure, unité transversale

Unité transversale				8 ECTS	
Anglais juridique	21h			6	Contrôle continu annuel
		21h			
Recherche documentaire		1h30		1	Note de participation
Transition écologique et développement soutenable				1	Note de participation



Session normale

Dans la mineure Droit, au premier semestre

Matière	Nombre d'heures d'enseignement	Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)
Mineure du semestre 3			10 ECTS	
Théorie générale des droits et libertés fondamentaux	24h		2	Écrit semestriel 1h
Introduction au droit comparé et aux droits étrangers	24h		2	Écrit semestriel 1h
Droit des affaires	24h		3	Écrit annuel 2h
Histoire des institutions et faits sociaux de l'Antiquité	24h		3	Écrit annuel 2h



Session normale

Dans la mineure Droit, au second semestre

Matière	Nombre d'heures d'enseignement	Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)
Mineure du semestre 4		10 ECTS		
Finances publiques	24h		2	Écrit semestriel 1h
Ordre juridique de l'Union européenne	24h		2	Écrit semestriel 1h
Droit des affaires	24h		3	Écrit annuel 2h
Histoire des institutions et faits sociaux du Moyen Âge et de la période moderne.	24h		3	Écrit annuel 2h



Session normale

Dans la mineure Science politique

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure	20 ECTS				
Mineure du semestre 3	10 ECTS				
Philosophie des relations internationales	30h		3	4	Écrit 3h
		15h	1		Contrôle continu
Sociologie de l'État	30h			2	Écrit mutualisé 3h
Régimes politiques comparés	30h			2	
Organisations internationales	30h			2	Écrit 1h
Mineure du semestre 4	10 ECTS				
Action publique	30h		3	4	Écrit 3h
		15h	1		
Théories des relations internationales	30h			2	Écrit 1h
Politique européenne	30h			2	Écrit 1h
Géopolitique	30h			2	Écrit 1h



Session normale

Dans la mineure Finance

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartitio n des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 1			10 ECTS		
Analyse financière	24h			4	Contrôle continu
		15 h			
Comptabilité des sociétés	12h			3	Contrôle continu
		9h			
Droit des affaires	24h			3	Écrit annuel 2h
Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 2			10 ECTS		
Fondamentaux de la finance	24h			5	Contrôle continu
		12h			
Droit des affaires	24h			2	Écrit annuel 2h
Analyse et statistique pour la gestion	24h	9h		3	Contrôle continu



Session normale

- Dans le **parcours Accès Santé**, mineures identiques au parcours Droit.
- Les **mineures Prépa IEP et Prépa ENS Rennes D1** sont soumis aux MCCC des partenaires.
- En **Double Licence**, les étudiants n'ont à valider que la majeure Droit et la Majeure Philosophie.



Session de remplacement

Qui peut y prétendre ?

Les seuls étudiants justifiant de leur absence dans un délai d'une semaine.

Liste des motifs (art.31 du règlement d'examen). Par exemple : pour maladie avec certificat médical ; pour participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE) ; pour décès d'un proche ; pour maternité, naissance ou adoption; pour concours de la fonction publique ; pour les accidents avec constat de police à l'appui; etc.



Session de remplacement

Comment cela fonctionne ?

Reproduction des épreuves de la session normale dans le mois qui suit, sauf adaptation en cas d'effectifs réduits mais dans le respect des compétences visées.

Si absence, justifiée ou injustifiée, aux épreuves de remplacement ? L'étudiant est RNC au titre de la matière concernée pourra valider l'année en seconde chance



Seconde chance

Esprit de la seconde chance : elle doit permettre, *a minima*, de vérifier que l'étudiant dispose des connaissances et des compétences requises pour réussir et progresser dans le niveau suivant.

Pour qui ? les étudiants qui n'ont pas validé leur année au terme des sessions normales ou de remplacement ou sont en RNC sur une matière soumise à un TE.

Pour quoi ? rattraper des points aux fins de valider la majeure, une ou les mineures ou encore l'année. La note obtenue en seconde chance ne remplace pas les notes de session normale ou de remplacement.



Seconde chance

Cadre général

- Une **épreuve unique ou un nombre réduit d'épreuves** portant sur toutes les matières donnant lieu à examen terminal (hors CC), qu'elles aient été validées ou non.
- Le nombre de points susceptibles d'être acquis doit être au moins égal à ceux manquant et nécessaires pour pouvoir valider l'année .
- **Une note seuil est établie à 10/20** : l'étudiant n'acquiert de points supplémentaires que pour les points strictement supérieurs à 10/20.
- La **non-compensation des majeures et mineures demeure, comme la compensation asymétrique UEF/UET**.
- Les points supplémentaires acquis ne permettent pas de décrocher une mention.
- L'absence, justifiée ou injustifiée, aux épreuves de seconde chance n'ouvre pas droit à une épreuve de remplacement.



Seconde chance

Pour la majeure (examen unique et annuel) =

Épreuve écrite de 4h portant sur l'ensemble des matières donnant lieu à un examen terminal (nonobstant validation)



Seconde chance

- **Pour la mineure Droit** : Épreuve écrite de 3h sur une matière aléatoire parmi celles donnant lieu à un examen terminal au S3 ou au S4 (nonobstant validation).
- Pour la **mineure Science politique** : Écrit de 3h portant sur chacune des matières donnant lieu à un examen terminal (QRC, une question par matière ; nonobstant validation)
- Pour la **mineure Finance**, seconde chance incluse dans le contrôle continu (sauf Droit des affaires).
- Pour les **mineures Prépa IEP et Prépa ENS Rennes D1**, voir les MCCC des partenaires.



Seconde chance

Calcul des points rattrapés au terme de la seconde chance sur la majeure Droit de L2 :

- Les épreuves terminales comptent pour **21 crédits**
- L'épreuve de seconde chance doit permettre de rattraper 210 points (= $(21 \times 20) : 2$).
- A l'épreuve de seconde chance, une note de :
 - 11/20 permet de rattraper 21 pts, soit 0,525 pt de moyenne sur la majeure fondamentale ;
 - 13/20 permet de rattraper 63 pts, soit 1,575 pts de moyenne sur la majeure fondamentale ;
 - 15/20 permet de rattraper 105 pts soit 2,625 pts de moyenne sur la majeure fondamentale.



Seconde chance

Calcul des points rattrapés au terme de l'épreuve de seconde chance des mineures Droit de L2

- Les épreuves terminales comptent pour **20 crédits**.
- L'épreuve de seconde chance doit permettre de rattraper 200 points (= $(20 \times 20) : 2$).

A l'épreuve de seconde chance, une note de :

- 11/20 permet de rattraper 20 pts soit 1 pt de moyenne sur les mineures ;
- 13/20 permet de rattraper 60 pts soit 3 pts de moyenne sur les mineures ;
- 15/20 permet de rattraper 100 pts soit 5 pts de moyenne sur les mineures.



Seconde chance

En cas d'échec à la seconde chance :

- L'étudiant qui redouble **conserve les notes des matières définitivement validées l'année antérieure;**
- L'étudiant **ne conserve pas les points acquis en seconde chance l'année antérieure,** mais bénéficie de la seconde chance pour l'année de son redoublement.



**Je me tiens prêt à
répondre à vos questions**